



- Légende**
- Limite communale
 - Zonage PLU
 - Amendement DUPONT - Reculement minimal
 - Reculement imposé
 - Immeuble à protéger et à valoriser
 - Emplacements réservés
 - Elément du paysage à protéger
 - Plan de Prévention des Risques Miniers - PPRM (donné à titre indicatif)
 - Terrain cultivé à protéger

COMMUNE DE SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT

REGLEMENT GRAPHIQUE

01 / Le Ban Communal
1/5000°

Edition du document :	Date de référence :		Procédure en cours :
22 / 11 / 2012	Approbation du PLU	DCM 05 / 07 / 2007	
AGURAM Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle 3, rue Marconi 57070 Metz Tel : 03 87 21 99 00	Mise à jour N°1	AM 30 / 07 / 2007	
	Mise à jour N°2	AM 15 / 04 / 2010	
	Mise à jour N°3	AM 30 / 05 / 2011	
	Modification N°1	DCM 22 / 11 / 2012	

Le fond parcellaire est donné à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de l'AGURAM - Source D.G.I. 2009